

GRILLE TARIFAIRES 2026

Bac d'ordures ménagères - Forfait de 17 levées par an

	PART FIXE	PART VARIABLE	TOTAL	Levées supplémentaires*
80L	126,00 €	56,00 €	56,10 €	238,10 €
120L	126,00 €	84,00 €	74,80 €	284,80 €
180L	126,00 €	126,00 €	102,00 €	354,00 €
240L	126,00 €	168,00 €	130,90 €	424,90 €
360L	126,00 €	252,00 €	187,00 €	565,00 €
660L	126,00 €	462,00 €	326,40 €	914,40 €

Je dispose d'un badge en complément d'un bac : +11 €

Prix du dépôt : 1,50 €

Pour les usagers dotés d'un bac : inclus dans la dotation de base, ce qui signifie que son utilisation et les levées ne génèrent aucun frais supplémentaires.

Nouvelles consignes de tri depuis le 30 juin 2025 : tous les emballages et papiers se mettent dans le bac jaune (en vrac, vidés et non imbriqués). Téléchargez votre calendrier de collecte directement depuis le site internet www.sictom-chateauneuf.fr.

NOUVEAU :
le Bonus Responsable !

Réduisez votre nombre de levées ou de dépôts et bénéficiez d'un bonus reporté sur la facture de l'année suivante !
Voir conditions au verso.

BAC JAUNE
26 levées



BADGE



126,00 €

56,00 €

54,00 €

236,00 €

2,00 €

27 dépôts par an - 50L max par dépôt

* facturé en 2027

Les emballages et les papiers sont à déposer dans les points d'apports volontaires prévus à cet effet (accès libre, déchets en vrac, vidés et non imbriqués). Retrouvez tous nos points d'apports volontaires depuis notre carte interactive en ligne sur www.sictom-chateauneuf.fr



LA REDEVANCE INCITATIVE

La redevance incitative, ok. Mais qu'est-ce-que je paye ?
Comprendre la grille tarifaire, quel casse-tête !

On vous explique tout !

PART « FIXE »

Abonnement de base



Cette part correspond aux frais de fonctionnement des services du SICTOM. C'est à dire : la mise à disposition de votre poubelle, l'installation des points d'apport volontaire et leur entretien, le passage du camion de collecte, le fonctionnement des 10 déchèteries du territoire et le traitement des déchets qui y sont collectés.

Coût proportionnel



Cette part est calculée sur la base de montants fixés par les marchés. Elle est fixe en fonction du volume de votre bac.
Elle correspond à la collecte de vos ordures ménagères et de vos recyclables : le chargement et le déchargement des déchets, le transport jusqu'au centre de tri.

TOTAL



Le total de ces 3 ensembles forme la redevance incitative.

PART « VARIABLE »

Forfait adapté



Cette part variable correspond au volume de déchets produits, adapté en fonction du volume du bac de chaque foyer. Elle vous permet de bénéficier d'un forfait de 27 dépôts pour les abonnements «badges» et d'un forfait de 17 levées pour les abonnements «bacs».

Nouveauté : le Bonus Responsable!

Avec le Bonus Responsable, les foyers qui limitent leurs levées ou leurs dépôts sont récompensés l'année suivante pour leur engagement en faveur de la réduction des déchets.

Pour bénéficier du **Bonus Responsable**, il faut du **01/01/2026 au 31/12/2026** être domicilié sur le territoire du SICTOM à la même adresse et *conserver la même dotation**.

Conditions d'application :

BACS OM

12 levées ou moins dans l'année

- 10 €

BADGE

19 dépôts ou moins dans l'année

- 5 €

* hors bac + badge

Un rééquilibrage pour les dotations en badge

La part variable des badges est ajustée pour correspondre aux coûts, tout en assurant un service équitable. Elle reflète mieux les volumes véritablement collectés.

Le saviez-vous ?

27 dépôts de 50L
= 1350 litres à l'année

17 levées de 80L
= 1360 litres à l'année